



# LE GROUPEMENT PASTORAL AVEC DES RACES RUSTIQUES LOCALES



**Une réponse pour la gestion du foncier sur les espaces naturels avec les collectivités**

**Jean Louis Langlais, Président du CRAPAL**

# LE GROUPEMENT PASTORAL AVEC DES RACES RUSTIQUES LOCALES

## **1) Les enjeux du territoire et la mise en place du PEAN**

Julie Avenel , Chargée de mission, CA Pornic Agglo Pays de Retz

## **2) Les Espaces Naturels Sensibles du Département de Loire Atlantique et le site de Port aux Goths – Portmain**

Denis SALLIOT, Responsable unité milieux naturels délégation pays de Retz

## **3) Le groupement pastoral des Landes de Retz, une innovation agricole**

Fabien Letort, éleveur de moutons landes de Bretagne et chèvres des fossés, membre du groupement pastoral

# Le territoire agricole et naturel de Pornic aggro Pays de Retz

**32 300 ha de surface agricole utile,**  
soit **61 %** du territoire

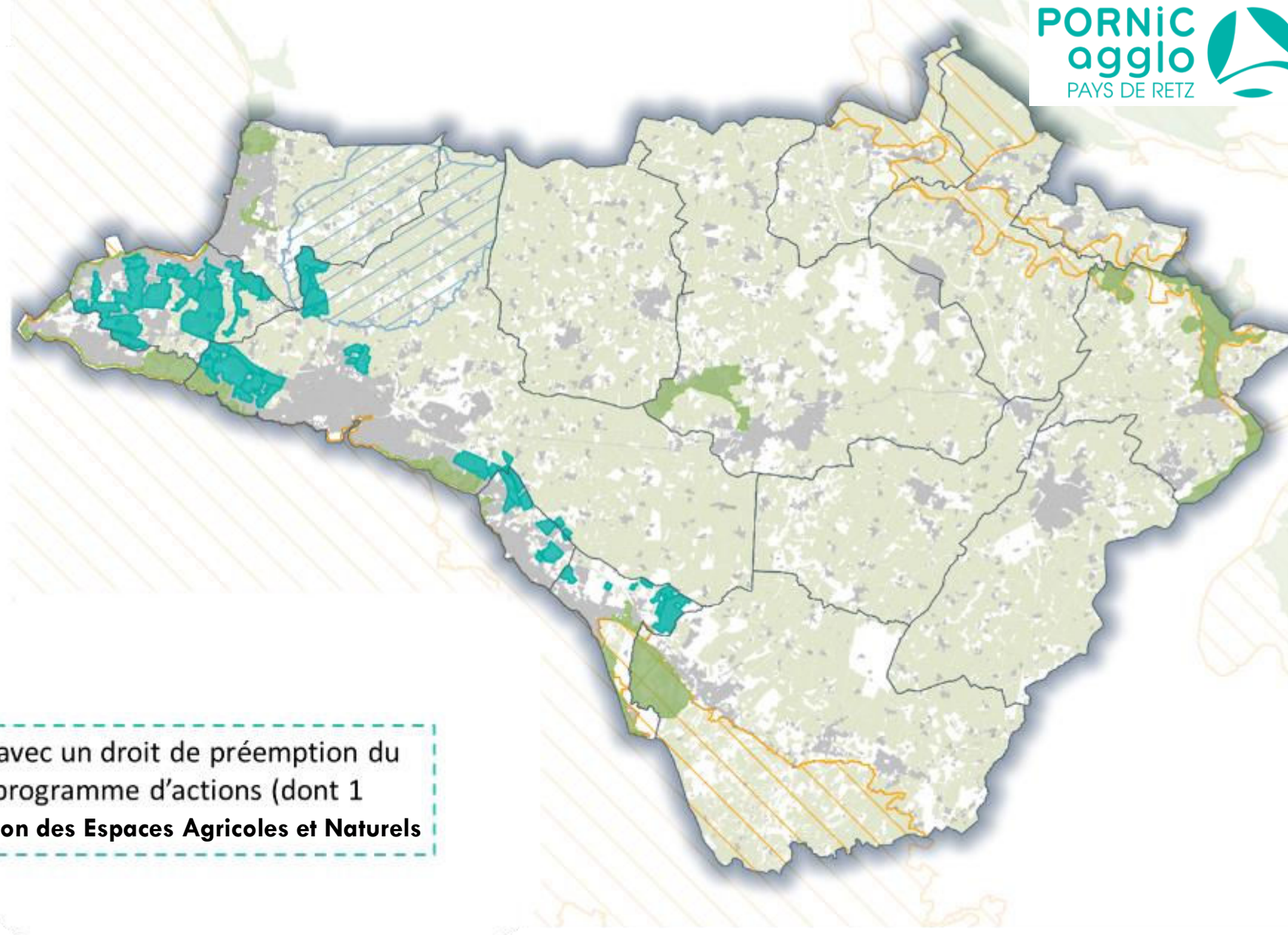
- 330 exploitations agricoles  
+ 30 aquacoles

**Des sites Natura 2000** (Marais Breton,  
Estuaire de la Loire – Acheneau)

**Une aire d'alimentation de captages  
eau potable** sur les communes de St  
Michel Chef Chef et Pornic, avec un  
droit de préemption urbain sur la  
commune de Pornic

**Des Espaces Naturels Sensibles** avec  
un droit de préemption du  
Département

**Un périmètre PEAN** depuis **mars 2025** avec un droit de préemption du  
Département activé par la SAFER + un programme d'actions (dont 1  
action sur le bocage)**Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels**





# **La situation des Espaces Naturels Sensibles de Loire Atlantique et le site de Port-aux-Goths**

**Préfailles**

**Réunion du jeudi 30 avril 2026**

# 1 – Le cadre d'intervention ENS

➤ **Une compétence des Départements ...**  
**... encadrée par des textes législatifs et réglementaires :**

- Code de l'Urbanisme : art. L. 113-8 et suivants et L. 215-1 et suivants



➤ **une politique inscrite dans la stratégie d'intervention des espaces naturels et agricoles en Loire-Atlantique**

Consultable sur le site  
du Conseil départemental [lien SIENA](#)

---

# 1.1 – Le cadre réglementaire

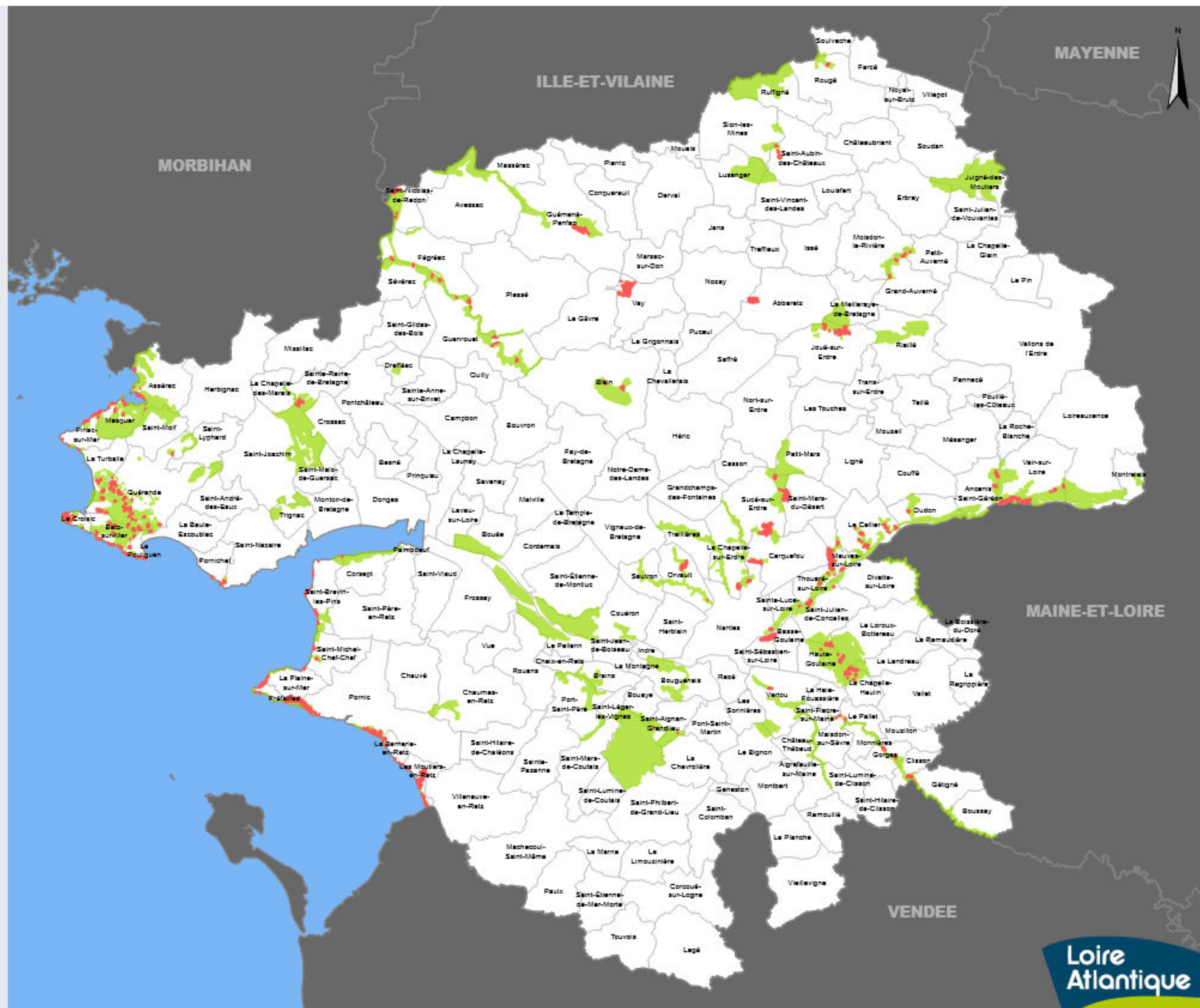
- **Des objectifs** : *fixés par le code de l'urbanisme : L. 113-8*
  - Une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles
  - La préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et des champs naturels d'expansion des crues et la sauvegarde des habitats naturels
  
- **Des outils pour le Département, le Conservatoire du Littoral, les communes**
  - L'outil foncier : la zone de préemption créé en accord avec la commune ou l'EPCI (si compétence PLU)

---

# 1.1 – Le cadre réglementaire – Devenir des biens acquis (L. 215-21 du CU)

- Aménagés pour être **ouverts au public**, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel
- Aménagements compatibles avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels
- La personne publique est responsable de la gestion des terrains acquis
- Dans l'intérêt général / intérêt du public
- Seuls les **équipements légers** d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques peuvent être admis (...) à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels
- **Objectifs :**
  - **Préserver et si besoin restaurer les milieux naturels, favoriser l'expression de la biodiversité**
  - **Mettre en place une gestion pérenne et cohérente**

## Les espaces naturels sensibles (ENS) en Loire-Atlantique



# Site de Port-aux-Goths / Portmain

1973 – année 1980

- Premières acquisitions du Département et du Conservatoire du Littoral

2002 - 2014

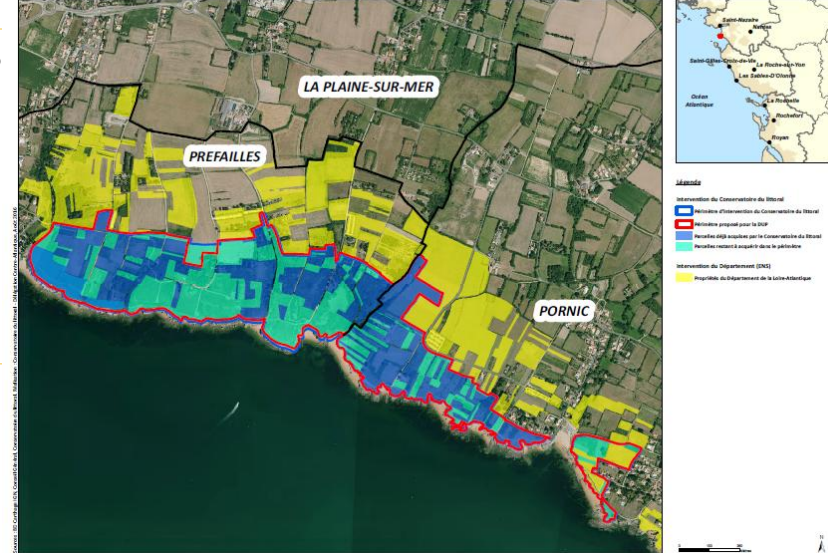
- Plans de gestion écologique (secteur CDL)
- mise en place d'un pâturage extensif dans objectif du PdG 2014

2017

- Lancement DUP secteur CDL



Port aux Goths - Portmain (44-116)  
Périmètre proposé pour le projet de DUP



2018

- Premier comité de gestion du site

2020

- Lancement étude plan de gestion global du site

2024

- Validation du plan de gestion

Zones de préemption:

Pornic: 80 ha - Préfailles: 125 ha

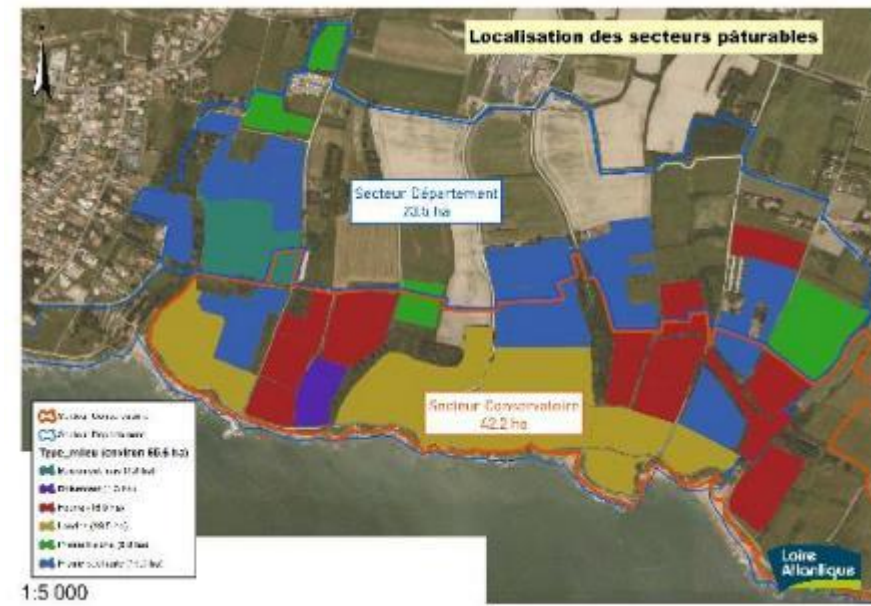
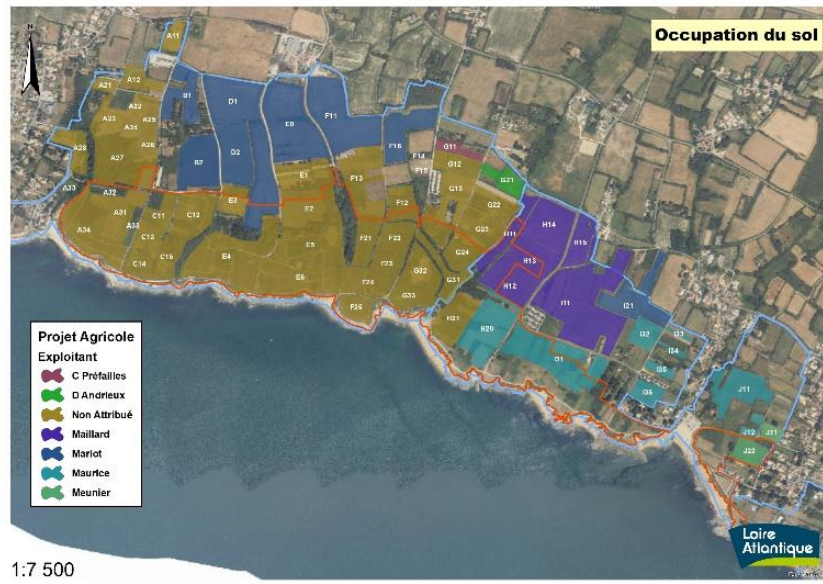
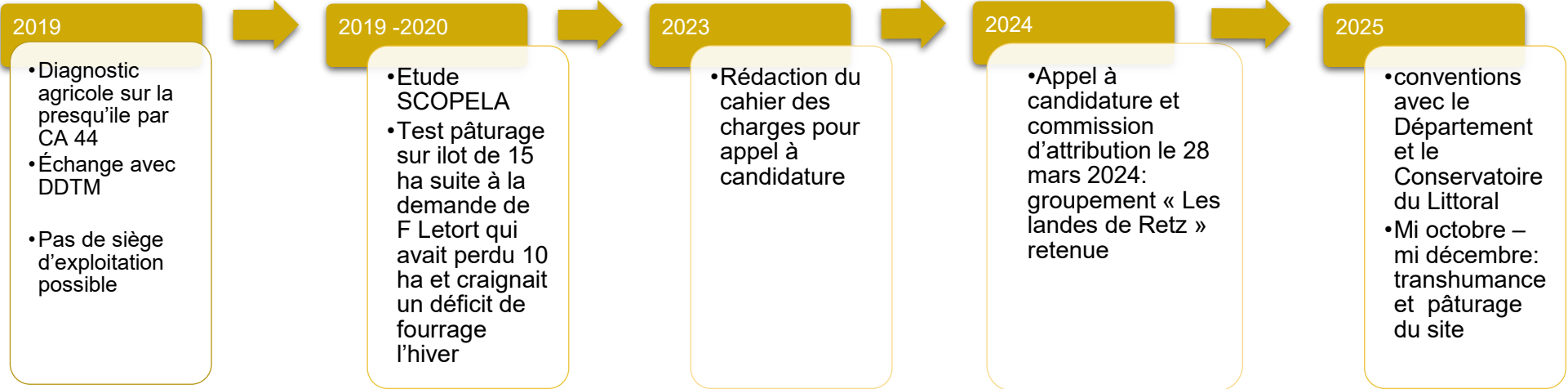
Propriétés Conservatoire du Littoral:

50 ha à Préfailles - 25 ha à Pornic

Propriétés Département:

38,5 ha à Préfailles – 29 ha à Pornic

# Pastoralisme sur le site





# GROUPEMENT PASTORAL DES LANDES DE RETZ



Des moutons sur les landes

Une innovation pour 2026 ?



3. PRÉFAILLES (L.-A.). Moutons au Pâturage à la Pointe Saint-Gildas



© Département de Loire-Atlantique

Anciennes photographies et cartes postales des côtes de Préfailles (1900 à 1950)

# GROUPEMENT PASTORAL DES LANDES DE RETZ



Pourquoi un groupement pastoral?

## Historique du GROUPEMENT PASTORAL DES LANDES DE RETZ

- **2020 : Convention d'occupation entre Fabien Letort et le Département / Conservatoire du littoral**
- **2023 : Création de l'association**
- **2025 : Dépôt de dossier Leader avec le soutien de Pornic Agglo**
- **Oct 2025 : Première transhumance avec 40 chèvres des fossés et 270 brebis landes de Bretagne**
- **Composition actuelle : 3 élevages locaux qui emploient 5 à 6 personnes à l'année et 2 saisonniers sur 2 mois**

# GROUPEMENT PASTORAL DES LANDES DE RETZ



## Zone à Vocation Pastorale

*L'espace pastoral est constitué par les pâturages d'utilisation extensive et saisonnière. Dans les régions où la création ... est de nature à contribuer à la **protection du milieu naturel, des sols et des paysages ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale***

//

*Ces dispositions comportent les mesures prévues ... qui sont applicables :*

- 1° Dans les communes classées en zone de montagne ;*
- 2° Dans les communes comprises dans les zones délimitées par l'autorité administrative après avis de la chambre d'agriculture.*

**Art L113-2 code rural**

## Groupement Pastoral

*Les groupements pastoraux sont des sociétés qui doivent être constituées, quelle que **soit leur forme juridique**, avec un capital variable.*

...

*Sont considérés comme agriculteurs ...:*

- 1° Les **propriétaires d'animaux cotisant** :*
- 2° Les autres éleveurs montagnards ne remplissant pas les conditions prévues au 1° **et résidant dans la commune où le groupement pastoral a son exploitation ou dans une commune du voisinage.***

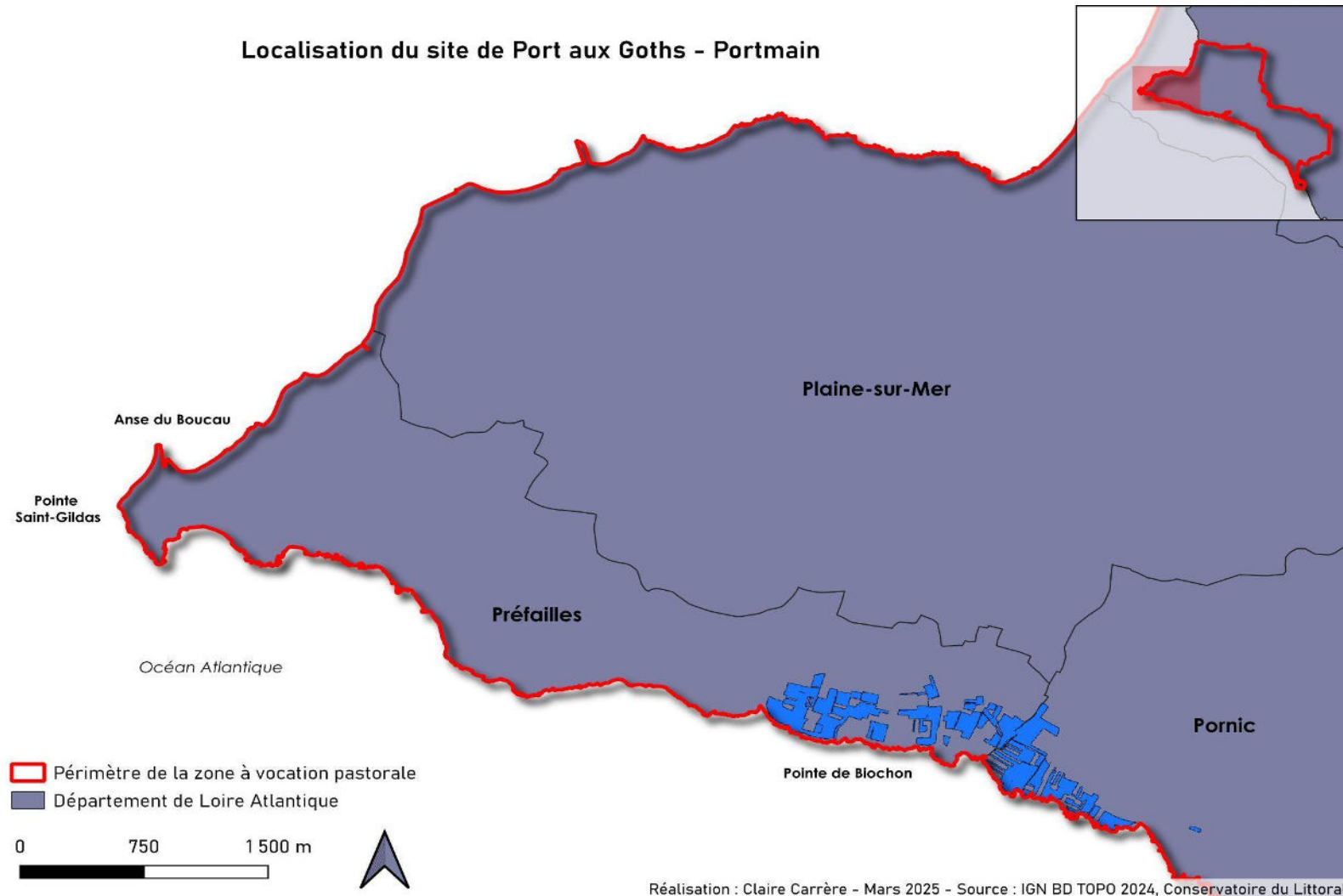
*L'agrément ne peut être accordé **pour une durée inférieure à neuf ans.** (par le Préfet)*

**Des subventions peuvent être accordées** aux groupements pastoraux dans le cas de mise en valeur des pâturages

**Art L113-1-3**

# GROUPEMENT PASTORAL DES LANDES DE RETZ

La zone à vocation pastorale projetée



# GROUPEMENT PASTORAL DES LANDES DE RETZ



Place à la visite!

1 Chem. de Biochon, 44770 Préfailles